

MAIRIE DE SISTERON *

Département des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2024-04-06 DECISION DU MAIRE

RESILIATION
BAIL PROFESSIONNEL –
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
DE SISTERON

DR DE FREITAS CARVALHOSA Cabinet N° 4 + Locaux communs partagés

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le bail d'occupation du cabinet n° 4 de la Maison de santé pluridisciplinaire signé avec le De De Freitas Carvalhosa Marcio en date du 20 avril 2023.

VU la demande de résiliation du bail pour l'occupation du cabinet N°4 à la Maison de Santé Pluridisciplinaire par le Dr De Freitas Carvalhosa Marcio en date du 09 Avril 2024.

DECIDE

ARTICLE 1: De résilier le bail professionnel pour l'occupation d'une partie des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron – située 1 bis Avenue des Arcades - 04200 SISTERON – Cabinet n° 4 de 19.1 m² ainsi qu'à titre partagé, les locaux communs d'une surface de 140,3 m² signé avec le Dr De Freitas Carvalhosa.

ARTICLE 2 : Cette résiliation interviendra à la date du 30 Avril 2024.

 $\underline{\textbf{ARTICLE 3}}$: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, Dr De Freitas Carvalhosa Marcio.

Fait à SISTERON, le 12-04-2024

Le Maire, D. SPAGNOU.



Mairie de Sisteron - BP. 100 - 04203 SISTERON CEDEX Téléphone : 04.92.61.00.37 Courriel : mairie@sisteron.fr Mis en ligne le 12/04/2024 Ă 09h31

RECU EN PREFECTURE

le 12/04/2024 Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20240412-2024_04_06D